

Extrait du Journal officiel de la République française
des 27, 30, 31 Janvier et 2 Février 4012

DISCOURS
PRONONCÉS PAR
M. ALAPETITE

Résident général de France en Tunisie. Commissaire du Gouvernement.

INTERPELLATION RELATIVE A LA TUNISIE

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du Vendredi 26 Janvier 1912.

M. le président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M Alapetite, *résident général de France en Tunisie, commissaire du Gouvernement.* J'ai hâte de rassurer la Chambre sur l'œuvre que la France a faite en Tunisie.

Je voudrais, messieurs, placer tous ceux qui y travaillent sous la protection de votre justice et de votre patriotisme. (*Très bien ! très bien !*) Vous m'écoutez avec bienveillance, parce que ce débat passe bien au-dessus des personnes dont les noms vous ont été livrés. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*) C'est de la bonne renommée de la France en Orient qu'il s'agit, de son aptitude à y faire de la colonisation qui soit humaine, à concilier les droits, les intérêts et les traditions des peuples soumis à sa tutelle, avec les prérogatives de l'autorité qui lui est nécessaire pour sa propre sauvegarde (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs*) et aussi -ce qui est plus difficile — avec les intérêts et les exigences de ceux de nos nationaux qui, en se fixant sur la terre d'Afrique, ont cru travailler pour la France en même temps que pour eux-mêmes et qui comptent sur toute sa sollicitude en retour du surcroît d'influence politique et économique qui lui est acquis partout où il se fonde une nouvelle colonie de Français. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, on a fait tout à l'heure très vivement le procès de cette œuvre de protectorat. Voulez-vous me permettre, sans allonger davantage le préambule, d'entrer tout, do suite dans le vif de la discussion ? (*Parlez ! parlez !*)

Qu'est-ce que le protectorat en Tunisie ?

Qu'a-t-il fait en trente ans ?

L'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, reprenant à son compte le rêve de certains poètes qui ont confondu les âges primitifs avec l'âge d'or, nous a représentés comme ayant créé à la Tunisie une situation infiniment pire que celle dont elle avait joui sous le régime des beys, avant l'établissement de la France.

Je ne veux pas entreprendre, à mon tour, de tracer le tableau de la Tunisie avant 1881. Je me fonde seulement sur la conclusion qui a été donnée à ses travaux par M. Antonin Dubost, qui a été rapporteur de la Chambre des députés, en 1881 et en 1883, sur les traités du Bardo. M. Antonin Dubost disait que ce qu'il avait vu là-bas, car il y était allé,

c'était un régime qui devait conduire la Tunisie à l'anarchie et à la ruine.

Je vous donnerai seulement deux chiffres qui vous feront voir avec éloquence combien cette appréciation sévère était justifiée.

En 1883, deux ans après l'établissement du protectorat français, alors que presque tous les impôts existants aujourd'hui étaient déjà perçus, lorsqu'on avait payé la dette, lorsqu'on avait payé la liste civile, lorsqu'on avait payé le chapitre des pensions, il restait en tout et pour tout, pour les dépenses ordinaires de la Régence, une somme de

2 millions. Sur ces 2 millions, il y avait, 30,000 Fr. pour les travaux publics, c'est-à-dire qu'on payait un ingénieur et le bureau de cet ingénieur, que des projets étaient étudiés, mais qu'ils n'y avait pas un centime pour passer à l'exécution.

Messieurs, vingt-huit ans après, alors que les impôts sont les mêmes, alors que le taux n'en a pas été relevé, que, je l'atteste ici, les dégrèvements ont dépassé de beaucoup les aggravations, par suite de la perception plus régulière de l'impôt, mais surtout du développement de la matière imposable, aujourd'hui, avec le même budget, nous avons pour les services publics une dotation annuelle de 34 millions (*Applaudissements à gauche*), 3 millions pour l'instruction publique, 3 millions pour les postes et télégraphes, près de 3 millions pour la police, et enfin 8 millions passés pour les travaux publics, c'est-à-dire que le seul crédit d'entretien des routes de la Tunisie, qui s'élève à 3 millions, excède le total du budget ordinaire des services publics au moment de l'avènement du protectorat.

Je vous demande, messieurs, si ce chiffre n'est pas d'une éloquence tout à fait décisive...

M. Jules Delahaye. Non, ce n'est pas très éloquent ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

C'est par cette comparaison avec le gouvernement du bey que vous comptez nous éclairer ?

M. Raymond Poincaré, *président du conseil, ministre des Affaires étrangères.* Ce n'est pas M. le résident général qui a fait le premier cette comparaison. On l'a faite avant lui ; il répond...

M. Jules Delahaye. J'entends bien. Mais comparer les résultats de l'administration française avec ceux du gouvernement des beys, c'est une plaisanterie !

M. le commissaire du Gouvernement. Si c'est une plaisanterie, on l'a faite avant moi. Je m'excuse de la renouveler devant la Chambre. (*Très bien ! très bien ! au centre et à gauche.*)

M. le président. Messieurs, veuillez laisser parler M. le commissaire du Gouvernement sans l'interrompre.

M. le commissaire du Gouvernement. Messieurs, le régime du protectorat a donné à la Tunisie les finances dont je viens de vous parler. Je voudrais lui faire l'honneur d'un autre mérite, celui de l'extrême souplesse de ses procédés, de la manière tout à fait économique dont les services publics ont pu être organisés, et qui est pour beaucoup dans les résultats que je viens d'enregistrer à son honneur.

S'il s'agit de notre administration financière, nous ne sommes pas tenus dans les compartiments rigoureusement délimités qui divisent l'administration française. Si, par exemple, dans un coin reculé de la Tunisie, nous avons à la fois à percevoir les recettes des douanes, celles des monopoles, celles de l'enregistrement et du timbre, nous

employons un seul agent. Si nous voulons établir un bureau de poste et de télégraphe dans un pays où il n'y a encore que quelques habitants et où le nombre des dépêches est très peu élevé, nous n'y plaçons pas un fonctionnaire spécial ; nous chargeons l'instituteur de l'endroit de tenir à la fois l'école et le bureau postal et télégraphique. (*Très bien ! très bien !*)

Voilà les procédés économiques avec lesquels une administration qui a son autonomie et qui n'est pas tenue par la rigueur des règlements de la métropole, peut organiser un pays neuf comme celui-là, qui est pressé, qui est impatient, qui veut jouir le plus vite possible de tous les avantages et de toutes les garanties que le régime civilisé de la France assure à sa population. (*Très bien ! très bien !*)

Au moment où je suis arrivé à Tunis, il y a environ cinq ans, la colonie française avait déjà — car je ne défends pas ici une œuvre qui me soit personnelle, je tiens à établir le lien de solidarité étroite qui unit les uns aux autres les résidents généraux qui se sont succédé, les ministres sous les ordres desquels ils étaient placés (*Applaudissements au centre et à gauche.*) — la colonie française, à ce moment, jouissait déjà de la plupart de ces avantages que lui assurait le fonctionnement des administrations dont nous avons emprunté le personnel, mais non pas les méthodes, à la métropole.

Mais, à ce moment, un nouveau problème se posait : la France voulait avoir une politique coloniale bien nette et bien définie. L'opinion publique s'occupait avec passion de problèmes qui, autrefois, la laissaient indifférente.

Ai-je besoin de rappeler, messieurs, qu'il y a trente ans, en 1881, à une séance à laquelle j'assistais, Jules Ferry était obligé de se retirer devant les hésitations de la Chambre d'alors à partager avec lui la responsabilité de ce qu'il avait fait à Tunis ?

Depuis, l'opinion française est devenue moins timorée ; de nouvelles générations se sont levées qui ont accepté de meilleure grâce le fait accompli, qui, cherchant comment la France pourrait grandir au milieu de ces nations dont la natalité la dépasse, ont cru voir dans le prolongement de son territoire au delà de la Méditerranée une condition pour l'équilibre de sa situation dans le monde. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ces générations nouvelles couvent notre empire africain avec plus de tendresse et ce n'est pas une curiosité banale, c'est un sentiment voisin du patriotisme, qui, chaque année, nous amène des visiteurs de plus en plus nombreux, empruntés à toutes les professions et à tous les rangs de la société, qui visitent la Tunisie jusqu'à ses extrémités les plus lointaines, qui se remplissent les regards de sa lumière et du pittoresque de ses horizons et qui, aussi, saisissent dans ses diverses manifestations le réveil de sa vie économique. (*Très bien ! Très bien !*) Ils rentrent en France un peu plus instruits, un peu plus fiers aussi de ce qui a été fait au nom de leur pays sur la terre africaine et ils disent à ceux qu'ils rencontrent : « Faites comme nous ; allez voir là-bas ; cela en vaut la peine. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Cornudet (Seine-et-Oise). Voilà un beau langage.

M. Le commissaire du Gouvernement. Ces générations nouvelles savent bien qu'il n'est pas possible à la France de faire quelque chose de sérieux et de durable sur la terre d'Afrique sans une collaboration étroite et cordiale avec les populations indigènes qui se sont soumises à notre protection. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Je n'ai pas besoin de rappeler quel écho il y avait eu dans la France entière à ces discussions mémorables du congrès de Marseille de 1906 où l'on avait entendu les revendications des Tunisiens indigènes qui offraient leur concours à la France mais qui demandaient à être entendus par elle.

Je suis parti pour l'Afrique avec un mandat bien formel que je tenais, je puis le dire, de la volonté du Parlement, celui de faire là-bas une politique de bienveillance envers la population indigène. (*Très bien! très bien! à gauche.*) J'avais alors pour chef mon prédécesseur, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Je n'ai pas besoin de dire que je ne suis pas allé le remplacer pour lui désobéir et que j'étais en complète communauté de vues avec lui au moment où j'ai abordé le programme dont je vais vous entretenir.

C'est M. Pichon qui, entre son départ et mon arrivée, a donné à la Tunisie le régime constitutionnel sous lequel elle vit en ce moment, c'est-à-dire qui a appelé les représentants élus de la population française à participer à l'élaboration du budget tunisien qui jusque-là était l'œuvre exclusive de l'administration tunisienne sous l'autorité du ministère des affaires étrangères. C'est M. Pichon qui a donné à la Tunisie cette charte, et c'est lui qui, pour bien marquer qu'il était désormais nécessaire, dans l'œuvre d'évolution de l'administration tunisienne, de collaborer avec la population indigène, a introduit dans cette conférence une représentation de la population indigène.